

FICHE 4 - PRECONISATIONS POUR LES COURSES ET LES SORTIES

LA REALISATION DE COURSES



Les magasins constituent un lieu collectif où l'application des gestes barrières n'est pas forcément respectée de la même manière par tous.

Votre bénéficiaire ne peut pas vous accompagner aux courses le temps du confinement pour plusieurs raisons : d'une part vos bénéficiaires font partie des populations à risques, d'autre part la présence de votre bénéficiaire durant les courses impliquerait une proximité.

Voici les recommandations à respecter lors de la réalisation de courses.

1) Modalités de réalisation des courses

- **Cas n°1.** Proposer au bénéficiaire de faire un **drive, ou de faire livrer**
- **Cas n°2.** Si le cas n°1 n'est pas faisable, **effectuer les courses 1 fois toutes les 2 semaines** si possible, sinon 1 fois par semaine. Prioriser les **magasins de proximité** car ils sont moins fréquentés, sinon privilégier autant que possible les créneaux horaires où il y a moins de monde dans le magasin

2) Au moment de la réalisation des courses

- Si vous devez aller au supermarché, avant de sortir, il peut être judicieux de téléphoner à l'accueil du magasin afin de savoir s'il y a une file d'attente
- Eviter d'utiliser les caddies sur place, privilégier le sac de courses de votre bénéficiaire si possible
- **Lavez vos mains à la solution hydro alcoolique avant de rentrer dans le magasin** (*et de prendre le caddie*)
- Eviter le port de gants car cela prolifère les bactéries. **Ne vous touchez pas le visage** durant les courses ou frictionnez-vous préalablement vos mains avec votre solution hydro alcoolique
- Respecter autant que possible la **distance de sécurité d'au moins 1 mètre** avec les personnes croisées dans le magasin
- Éviter de toucher inutilement tous les produits dans le magasin, notamment les fruits et légumes, qui ont déjà été touchés par d'autres clients avant vous
- **Lavez vos mains à la solution hydro alcoolique à la sortie du magasin** après avoir déposé vos courses dans le coffre de votre voiture

3) Au retour des courses

- Éviter de poser les sacs de courses sur une table ou un plan de travail, et les poser au sol,
- Bien se laver les mains,
- Retirer les emballages des produits achetés, et les jeter directement à la poubelle,
- Rincer les fruits et légumes avant de les ranger,
- Désinfecter les emballages que vous conservez, et qui ont pu être en contact avec d'autres clients,

LES SORTIES EXTERIEURES



Les accompagnements véhiculés pour les autres motifs de sorties sont **autorisés à la double condition qu'intervenant(e) et bénéficiaire portent tous deux le masque, et que l'intervenant(e) soit d'accord pour effectuer la sortie.**

Ces sorties véhiculées avec présence du bénéficiaires restent toutefois à minimiser. En effet, le virus n'a pas disparu et nos bénéficiaires demeurent la population la plus à risque.

Voici les recommandations à respecter pour ces sorties.

- Le bénéficiaire doit monter à l'arrière du véhicule, ou être à 1 mètre minimum de distance lors des déplacements piétons
- Vous devez ainsi que votre bénéficiaire porter un masque le temps de l'accompagnement
- Ne pas oublier de se laver les mains avec une solution hydro alcoolique